









Cher(e) candidat(e),

Saint-Pierre, 26 mai 2021.

Vous êtes admis via PARCOURSUP à l'IFSI du CHU de la Réunion et nous vous en félicitons.

Afin de procéder à votre inscription nous vous demandons d'effectuer les démarches suivantes :

ETAPE 1 - Dès le 27 Mai 2021, par retour de mail à: Dinscriptions.seve@ies-reunion.fr

<u>Confirmer votre inscription</u> et <u>Transmettre les documents personnels suivants</u>:

- 1. (format jpeg) Une photo d'identité
- 2. (format pdf) Fiche d'inscription ci-jointe (remplie, datée et signée)
- 3. (format pdf) Photocopie de la Carte d'identité (recto/verso) nationale ou passeport (avec visa en cours de validité pour les étudiants étrangers)
- 4. (format pdf) Relevés d'Identité Bancaire avec code IBAN à votre nom (nom de jeune fille au dos du RIB pour les femmes mariés)
- 5. (format pdf) Copie de l'attestation de la sécurité sociale justifiant l'affiliation (avec votre numéro& votre nom)
- 6. (format pdf) Livret de famille (si vous êtes père ou mère de famille)

ETAPE 2 - Du 12 au 16 Juillet 2021

Rendez-vous **en présentiel** sur le site de l'IFSI ou vous avez êtes admis (Nord ou Sud) Merci de prévoir et préparer les documents suivants pour le rendez-vous d'inscription définitive à la vie de l'étudiant de l'IFSI comme suit :

- Noms d'A à F- Lundi le 12/07/2021 de 8 à 12 heures
- Noms de **G à K** -**Mardi** le 13/07/2021 de 8 à 12 heures
- Noms de L à O -Jeudi le 15 /07/2021 de 8 à 12 heures
- Noms de **P à Z-Vendredi** le 16/07/2021 de 8 à 12 heures
- 7. Original du BAC (à présenter) + photocopie
- 8. Original de relevé de notes du BAC (à présenter) + photocopie
- 9. Originaux des Bulletins scolaires du lycée de 1ère et Terminale (à présenter) + photocopies
- 10. **Originaux** (à présenter) + photocopie du diplôme le plus élevé (BTS, licence, master...)
- 11. Attestation d'immunisation et vaccinations obligatoires ci-jointe remplie par votre médecin traitant
- 12. Certificat médical (ci-joint avec votre nom de jeune fille) établi obligatoirement par un médecin agréé et avec cette phrase : « Mme/Mr.... ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier ». Consulter la liste de médecins agréés sur le site :

https://www.lareunion.ars.sante.fr/obtenir-la-liste-des-medecins-agrees-4

- 13. **Justificatif de résidence pendant les études** (photocopie) de moins de 3 mois (soit facture EDF, soit facture CISE), si la facture n'est pas à votre nom il faut l'attestation s/honneur de l'hébergeur ainsi que sa pièce d'identité et sa facture (soit facture EDF, soit facture CISE)
- 14. Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle (obligatoire) pour l'année 2020-21 (la responsabilité civile professionnelle est conseillée mais facultative)
- 15. Attestation d'inscription à Pôle emploi avec numéro d'identifiant (seulement si vous êtes concerné)
- 16. Photocopie de votre carte grise (seulement si la voiture est à votre nom)
- 17. Extrait du casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois pour la demande, consulter site : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20c
- **18. Demande de validation d'acquis** (ci-jointe. Seulement pour les étudiants ayant déjà validé des unités d'enseignements équivalentes pour la formation d'infirmier, y compris les aide-soignant et auxiliaire en puériculture. Fournir les photocopies de justificatifs, la vérification des originaux sera exigée).



Aucune demande de Validation d'Acquis Antérieur n'est possible au-delà du 20 Aout 2021.



Votre inscription sera soumise à la vérification des originaux de diplômes et documents :

Vos diplômes (minimum niveau IV ou équivalent)

Relevé de notes du BAC

Bulletins scolaires de 1^{ère} et Terminale.



Toute déclaration non conforme aux originaux ou en l'absence de documents et copies demandées, entrainera l'annulation de l'inscription du candidat.

L'équipe administrative de l'IES du CHU de la Réunion











Fiche d'Inscription – Licence1

PARCOURSUP

2021/2022

		I	FSI SU	D[]	•••••		OU	•••••	IFSI 1	NORD	
N° INE											
N° SS									□((obliga		
Madame [☐ M	onsieur 🛚]								
-	• •			_	*						•••••
											•••••
											il – pièce identité)
Ville de na				-				-			
NATIONA							• • • • • • • • • •				•••••
Nationalite						Françai	ise				□Autre:
		П	Vie mari	-1-	_	Célibat		Г] Divorcé		Autres
□ Marié,	/Pacs	Ш \	vie marii	taie	ш	Celibat	aire	L	」 Divorce		L Autres
DIPLOM											
-			-								
Baccalaure Baccalaure	,										
	_	_		-							
Nom de l'e											
COORDO	ONNEES	(pendan	t les étuc	les)							
					l'étudiant						
Adresse f	îxe	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			•••••		
Code pos											
☎ GSM:.	• • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • •		•••••	
Adresse é	électronic	lue person	mel						@		
Personne	à contac	ter en cas	d'urgen	ces :				a :			

AUTRES INFORMATIONS
Etes-vous en situation d'handicap ? ☐ OUI (si oui, apporter un justificatif) ☐ NON
Fournir un certificat délivré par un médecin agréé de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) – N° vert : 0800000262 – Email : mdph974@mdph.re Cette information est importante pour que nous puissions mettre tout en œuvre pour vous accueillir dans des conditions optimales (adaptation technique, matérielle ou pédagogique). Pour toute question, vous pouvez contacter le secrétariat de la vie étudiante au 0262 35 99 82 (SEVE sud) et 02 62 71 75 30 (SEVE Nord) qui fera le lien avec le référent handicap.
Je soussigné(e),









Saint-Denis, le 29 avril 2021

A tous les étudiants et élèves primo-entrants des IES du CHU Réunion

Dans le cadre de votre formation, vous devrez effectuer chaque année **une visite médicale obligatoire** avec le Médecin du Travail des IES du CHU Réunion.

À la rentrée, vous devrez vous rendre à cette visite médicale, qui sera programmée par l'institut (date qui vous sera communiquée ultérieurement).

Vous devrez vous munir **OBLIGATOIREMENT** des pièces suivantes :

- · votre carnet de santé ou carnet de vaccinations,
- la dernière sérologie de l'Hépatite B,
- lunettes de vue le cas échéant,
- les certificats demandés ci-dessous :
- Certificat médical (ci-joint) remplit par le médecin agrée.

Certificat médical (avec votre nom de jeune fille) établi obligatoirement par un médecin agréé Consulter la liste de médecins agréés sur le site : https://www.lareunion.ars.sante.fr/obtenir-la-liste-des-medecins-agrees-4

- 2. Certificat de vaccination (ci-joint) remplit par votre médecin traitant.
- 3. Si vous avez un handicap déclaré, apporter le justificatif

Le Médecin du Travail est disponible par mail si besoin : <u>usai.monica@ies-reunion.fr</u> (toute demande de changement de RDV peut être accordée uniquement si motif légitime).









CERTIFICAT MEDICAL MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) Docteur :examiné ce jour	certifie avoir
Mr/Mme Nom : Préno	om:
Né(e) le : /// à	
inscrit(e) àatteste qu'il/elle ne présente pas de contre-indications l'exercice de la profession	physiques et psychologiques à
	Fait à
	Le
	Signature:

Cachet du Médecin







Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires et recommandées pour les étudiants et élèves des professions de santé

Je soussigné, Docteur ¹	
Adresse:	
Téléphone:	
Certifie que M. / Mme (Nom de jeune fille suivi du nom d'usage + prénom)	
Né(e) le/ à	
Est à jour des vaccinations suivantes obligatoires :	
Hépatite B (Arrêté du 02/08/2013 - voir algorithme ci-dessous). 3 injections au total selon le schéma 0 et 6 mois après la première dose. L'immunisation est OBLIGATOIRE afin de pouvoir débuter les stages. Un schéma accéléré pe proposé afin de garantir l'immunisation avant le début du premier stage : ENGERIX B20 3 doses jours (JO,J7,J21) suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour obtenir une protection au long Contrôle des anticorps 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rappel à 12 mois.	ut être s en 21
Résultats des dosages (OBLIGATOIRES)	Date
Anticorps Anti-HBs UI / L	
et Anticorps Anti-HBcUI / L	
Si attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac Anti-HBs > 100 UI/L : sujet immunisé.	
Si concentration des anticorps Anti-HBs entre 10 et 100 UI/L et anticorps Anti-HBc non détectés : sujet immunisé si vaccination menée à terme (3 injections au total).	
Si concentration des anticorps Anti-HBs < 10 UI/L et anticorps Anti-HBc non détectés : réaliser une injection supplémentaire de vaccin contre l'hépatite B et effectuer un nouveau contrôle sérologique 4 à 8 semaines après l'injection (répéter ce schéma si besoin sans dépasser 6 injections au total).	
Après 6 doses, si la personne présente toujours un taux d'anticorps anti-HBs inférieur à 10 UI/L, elle est considérée comme « non répondeuse » à la vaccination.	
Si anticorps Anti-HBc détectés : dosage des antigènes HBs et de l'ADN VHB.	
2) Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite : 3 injections + rappel à l'âge de 6 ans, 11-13 ans, 25 ans et 45 ans. Pour les professionnels de santé, les rappels comportent la valence coquelucheuse (recommandé)) .

Dernier rappel effectué

Date

1 Votre médecin traitant ou le médecin de service de médecine préventive de votre employeur

Nom du vaccin

N° de lot

A pris connaissance que les vaccinations suivantes sont recommandées :

1)	Rougeole,	Oreillons,	Rubéole	

Personnes nées depuis 1980 : rattrapage pour obtenir au total 2 doses de vaccin trivalent ROR (avec un délai de minimum 1 mois entre les doses), quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.

Personnes nées avant 1980 : 1 dose de vaccin trivalent ROR au total si absence d'antécédent connu.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose ROR :		
2 ^{ème} dose ROR :		

2)	Varicelle: 2 injections espacées de 4 à 8 semaines (Varivax®) ou de 6 à 10 semaines (Varilrix®) en cas de
,	personne sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) et dont la sérologie est négative.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :		
2 ^{ème} dose :		

3) COVID-19:

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :		
2ème dose :		

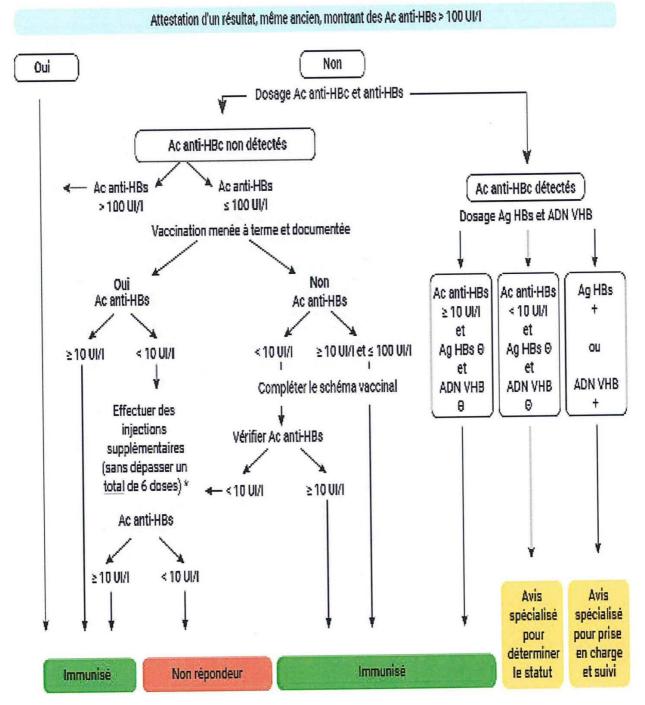
4) Grippe saisonnière :

A pris connaissance que la réalisation d'un test IDR tous les 5 ans est recommandée :

Date	Résultat

Fait le	 Signature et cachet du Médecir
I all ic	 - 3

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013.



Ac : anticorps - Ag : antigène - VHB : virus de l'hépatite B * Sauf cas particulier voir 4" de l'annexe 2 de l'arrêté.





Campagne 2021/2022

Notice

Ce dossier concerne les étudiants inscrits en première année des formations en soins infirmiers des établissements liés par convention à l'Université de La Réunion.

Il est établi et examiné à la demande de l'intéressé(e) pour la dispense d'UE dans le cursus de formation en soins infirmiers par les équivalences accordées pour tout ou partie d'UE acquises antérieurement dans une formation ayant permis l'obtention d'un titre universitaire.

Ce dossier préparatoire à la Commission d'Attribution des Crédits a pour objectif de permettre à l'UFR Santé de donner un avis préalable pour les demandes de dispenses formulées par les candidats, au regard du programme analytique de toutes les années de formations antérieures ayant permis d'obtenir le titre universitaire (Licence, Master, DUT, Doctorat, Ingénieur d'un établissement habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur) avec le programme analytique des trois années du cursus des études d'infirmier (référentiel national).

Le dossier complété par le candidat, accompagné de toutes les copies des pièces justificatives demandées doit être déposé auprès de l'IFSI.

IMPORTANT:

- Tout dossier incomplet ou retardataire ne sera pas traité.
- Aucune pièce manquante ne sera réclamée.
- Toutes les copies des pièces fournies ne seront pas restituées : les originaux devront être présentés aux services administratifs de l'IFSI

Nom (majuscules	s) / prénom :		
Etablissement d	'inscription (IFSI)		Visa du directeur de l'institut
Saint-Pierre			Franck BELLIER Directeur de Soins
Année d'inscript	tion en :		CHU de la Réunion Institut d'Etudes de Santé-IFSI
☑ 1 ^{ère}	☐ 2 ^{ème}	☐ 3 ^{ème}	CALLED TO SERVICE SECTION OF SEC

Réservé à l'A	dministration de l'UFR Santé	
Date d'arrivée (UFR SANTE) :	☐ Dossier complet ☐ Dossier incomplet	

Page 1 sur 5





Campagne 2021-2022

AND	
IDENTIFICATION	1/2
Nom	
Nom marital :	
Prénom(s)	
Date de naissance : / /	
Lieu de naissance (commune) :	
Département de naissance :	
Pays:	
Pays :	
COORDONNEES	
COORDONNEES	
COORDONNEES	
COORDONNEES Adresse permanente (adresse de résidence habituelle) :	
COORDONNEES Adresse permanente (adresse de résidence habituelle) : Rés./appt. :	
Pays :	

LISTE DES PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER

- Copie d'une attestation d'inscription à l'IFSI (PIECE N°1)
- Les autres pièces (attestation du titre universitaire, son programme analytique* et les relevés de notes) seront numérotées dans l'ordre d'apparition dans le tableau ci-après et à partir du numéro 2
 - * Le programme analytique est le référentiel pédagogique détaillé (UE par UE) de chaque année universitaire ayant conduit à l'obtention du titre universitaire, notamment pour les UE demandées en équivalence en vue d'une dispense dans le cadre de la formation en IFSI.

Page 2 sur 5





Campagne 2021-2022

DECLARATION SUR L'HONNEUR	
Je soussigné(e),atteste sur l'honneur :	
- de l'authenticité des informations personnelles mentionnées dans ce dossier ;	
J'ai pris connaissance que toute fausse déclaration ou production de documents falsifi dans ce dossier est passible de sanctions pénales.	é
Ale	
Signature obligatoire	

Page 3 sur 5





Campagne 2021-2022

TITRES UNIVERSITAIRES ACQUIS ANTERIEUREMENT

Année d'obtention	Intitulé complet et établissement ayant délivré le diplôme	Pièce
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8
		9
		10

Page 4 sur 5



IFSI - DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS ANTERIEURS - Campagne 21-22

Nom:Prénom(s):	21-22	Formation et de Santé
Nom : Prénom(s) :		Recherche

EQUIVALENCES DEMANDEES

Formation antérieure			Formation en IFSI		
Titre universitaire	Intitulé complet du titre	UE demandée en équivalence (année, libellé de l'UE)	Année (1, 2, 3)	UE correspondante demandée en dispense (semestre et intitulé complet)	Avis
					7 8 7 7
					100110
-					

Visa:

Page 5 sur 5